

RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00945
Numéro SIREN : 827 571 456
Nom ou dénomination : 2'EL

Ce dépôt a été enregistré le 15/07/2020 sous le numéro de dépôt B2020/019811

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/019811**
n° de gestion : **2017B00945**
n° SIREN : **827 571 456 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 15/07/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

2'EL - Société par actions simplifiée
5 bis impasse de la Charrière 69210 Sain-bel -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2019

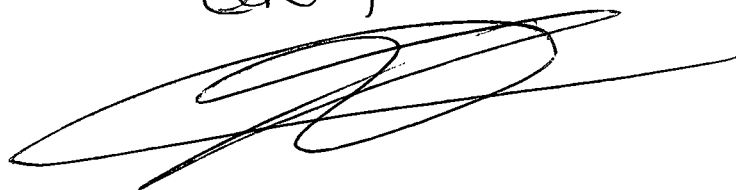
Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5486086

certifiée conforme

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

2 EL

Liasse fiscale 2019

Exercice comptable du 01/01/2019 au 31/12/2019

Version de travail éditée le 05/07/2020

Désignation de l'entreprise 2 EL - SIREN : 827571456				Néant <input type="checkbox"/>		
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12				Durée de l'exercice précédent* 12		
				Exercice N clos le 31/12/2019	Exercice N-1 clos le 31/12/2018	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial* 010	012			
		Autres* 014	016			
	Immobilisations corporelles* 028	24 050	030	24 050	19 125	
	Immobilisations financières* (1) 040		042			
	Total I (5) 044	24 050	048	24 050	19 125	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production* 050	052			
		Marchandises* 060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes 064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés* 068	1 138	070	1 138	2 406
		Autres* (3) 072	7 273	074	7 273	4 170
	Valeurs mobilières de placement 080		082			
	Disponibilités 084	1 537	086	1 537	280	
	Charges constatées d'avance* 092		094			
	Total II 096	9 948	098	9 948	6 856	
	Total général (I + II) 110	33 998	112	33 998	25 981	
PASSIF			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel* 120		650	650		
	Écarts de réévaluation 124					
	Réserve légale 126					
	Réserves réglementées* 130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131		4 125	2 236		
	Report à nouveau 134					
	Résultat de l'exercice 136		2 771	1 889		
	Provisions réglementées 140					
Total I 142		7 546	4 775			
Provisions pour risques et charges 154		12 000				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées 156		1 533	1 221		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 164			9 783		
	Fournisseurs et comptes rattachés* 166		4 321			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169	3 691	8 598	10 202		
	Produits constatés d'avance 174					
Total III 176		14 452	21 206			
Total général (I + II + III) 180		33 998	25 981			
RENVois	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an 193		(4) Dont dettes à plus d'un an 195			
	(2) Dont créances à plus d'un an 197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice* 182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs 199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice* 184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

DGFIP N° 2033-B-SD 2020
ADAPTE POUR LE BILAN DE L'EXERCICE
PAR TELEDEC.FR

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **2 BL - STREN : 827571456**

Néant

A — RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
		31/12/2019		31/12/2018		
		1		2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		210		23 914	
	Production vendue	{ dont export et livraisons intracommunautaires }	209			
			215			
			217	74 183	28 295	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée*			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	68	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A (I)			232	74 251	52 209	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)		234	31 526	30 582	
	Variation de stock (marchandises)*		236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240			
	Autres charges externes*	(dont crédit bail — mobilier : — immobilier :)		242	21 670	17 979
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)	243	235	739	
	Rémunérations du personnel*		250	1 384		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	332		
	Dotations aux amortissements*		254	1 829	597	
	Dotations aux provisions		256	12 000		
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* }	259		251	34
260						
Total des charges d'exploitation (II)			264	69 227	49 931	
1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	5 024	2 278	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280			
	Produits exceptionnels (IV)		290			
	Charges financières (V)		294	28	23	
	Charges exceptionnelles (VI)	(dont amort. souscription PME innov. (21 ^{er} octets) dont amort. 25% constructions nouvelles (39 quinquies D)		300	1 736	33
	Impôts sur les bénéfices* (VII)		306	489	333	
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)			310	2 771	1 889	
Reporter le bénéfice de l'année N col.1, le déficit de l'année N col. 2			312	2 771	314	

B — RÉSULTAT FISCAL

Reintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318						
	Provisions non déductibles*		322						
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-not)		324	489					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des comptes d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensés de réintégration (239 sexies D))		249		251				
	Transport maritime : charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage		998						
	Transport maritime : résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage		999						
Déductions	Transport maritime : produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				997				
	Entreprise nouvelles (+4 séries)	986	Zone franche urbaine (+4 octies et octies A)	987	Zones de revitalisation rurales (+4. quindocties)	138			
	Reprise d'entreprises en difficulté (+4 séries)	981	Jeune entreprise innovante (+4 séries A)	989	Basin d'emploi à redynamiser (+4. dodecaes)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (+4. undecies)	990	342
	ZDP (+4. septedecies)	993	ZEA (+4. gazedecies)	345	Investissements outre-mer	344	Bassins urbains à dynamiser (+4. aradecies)	992	
	Divers* dont		Créance due au report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (Art. 39 deca)	655	Déduction exceptionnelle (Art. 39 deca A)	643	
			Déduction exceptionnelle (Art. 39 deca B)	645	Déduction exceptionnelle (Art. 39 deca C)	647	Déduction exceptionnelle (Art. 39 deca D)	648	350
			Déduction exceptionnelle (simulateur de conduite)	641					
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	3 260	354		
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356				
		Déficits antérieurs reportables : °		dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370	3 260	372			

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2020
ADAPTE POUR LA TELÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FRFormulaire obligatoire (article 802 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **2 EL - SIREN : 827571456**Néant

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		24 050			
TOTAL		490		492		494		496		24 050			
TOTAL		490		492		494		496		24 050			
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506					
	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570		572		574		576					
TOTAL		570		572		574		576					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)									
Nature des immobilisations cédées vides de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1												
	2												
	3												
	4												
	5												
	6												
	7												
	8												
	9												
	10												
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
1	2	3	4	5		19 % 6	15 % ou 12,8 % 7	0 % 8					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations		590	583	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

4

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

DGFIP N° 2033-D-SD 2020

ADAPTE POUR LA DÉCLARATION
PAR TÉLÉDECLARATIONDésignation de l'entreprise : 2 EL - SIREN : 827571456Néant ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	12 000	626
		0			12 000
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	12 000	686
		0			12 000

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	380
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Désignation de l'entreprise: 2 EL - SIREN : 827571456

Néant

Exercice ouvert le: 01/01/2019 et clos le: 31/12/2019

Données en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	0
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	74 183
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	74 183

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121	31 518
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	31 518

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3) 137 42 665

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). 117 42 665

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case 020

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106) 022 Effectifs au sens de la CVAE * 023

Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI) 026

Période de référence 024 160

Date de cessation

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
 détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE **2 EL - SIREN : 827571456**

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) **MONSIEUR** Nom complet **CHAIGNEAU JEROME**

Nom marital % de détention **100** Nb de parts ou actions **100**

Naissance : Date **12/09/1985** N° Département **83** Commune **TOULON** Pays

Adresse **5B IMPASSE DE LA CHARRIERE**

69210 SAINT BEL

Titre (2) Nom complet

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse :

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLF pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NO1

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2020

ADAPTE POUR LA TELE-DECLARATION
PAR TELEDEC.FR

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | 2 EL - SIREN : 827571456

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2019	et clos le	31/12/2019	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		**** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE ****	
2 EL - SIREN : 827571456		**** SUR TELEDEC.FR ****	
Adresse du siège social:		Ancienne adresse en cas de changement:	
5 B IMPASSE DE LA CHARRIERE			
69210 SAINT BEL			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	

B ACTIVITE

Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	--	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 % ou 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	3 260	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2. Plus-values			
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%	
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense	<input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Zone de développement prioritaire	<input type="checkbox"/>
		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>
		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	<input type="checkbox"/>
		Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre	
Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Oui		Si oui, indication du logiciel utilisé	EBP
---	--	--	-----

Comptable, conseil ou CGA : Visa : CGA Viseur conventionné :

Identité du déclarant:

Date: 30/06/2020 Lieu: SAINT BEL

Civilité du déclarant : M

Nom du déclarant : CHAIGNEAU JEROME

Qualité du déclarant : PRESIDENT

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2020

*Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)*

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Si déposé néant, cochez la case :

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
			b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			e
			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾	Total (a à h)		

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					À titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		Indemnités forfaitaires		
1	2	3	4	5	6	7	8	

J DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁴⁾		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVL de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁵⁾		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
	1 350	MVLT restant à reporter	

Formulaire
obligatoire
RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019 ou Année :

Dénomination de l'entreprise : 2 EL		Néant <input checked="" type="checkbox"/>
SIREN de l'entreprise	SIREN : 827571456	PME au sens communautaire <input type="checkbox"/> Cocher la case
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n°2069-RCI-SD pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)		
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>		
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)		
Dénomination et adresse		
SIREN		

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE¹
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI)

CRÉANCES REPORTABLES

Réduction d'impôt en faveur du mécénat

Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %) + (ligne 2 × 9 %) × 10/90 + ligne 3)

dont montant préfinancé

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte 1

Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail 2

Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés 3

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise

Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés

Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI)

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI)

Précisions sur l'utilisation des crédits d'impôts :
¹ Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

³ A partir du 1^{er} janvier 2019, le CICE s'applique aux rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte. Le taux est de 9 %.

Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 *quaterdecies* du CGI)

Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 *quindecies* du CGI)

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières

CRÉANCES REPORTABLES

Crédit d'impôt pour investissement en Corse

Crédit d'impôt en faveur de la recherche

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt famille

Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété

Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques

Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art

Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo

Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique

Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé

Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole

Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif

Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social

III – CAS PARTICULIERS

CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N

CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : 2 EL

SIREN : 827571456

Attestation produite le 05/07/2020

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN

SASU 2 EL
Au capital de 650 euros
Siège social : 5 BIS IMPASSE DE LA CHARRIERE 69210 SAINT BEL
RCS LYON 827 571 456

PROCES VERBAL
APPROBATION DES COMPTES DE L EXERCICE 2019

L'an 2020
Le 20 juin
A 11 Heures

Monsieur CHAIGNEAU Jérôme associé unique et président de la société 2EL société par actions simplifiée au capital de 650. € immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 827 571 456 et dont le siège social est situé 5 Bis Impasse de la Charrière 69210 SAINT BEL

Après avoir exposé qu'il a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2019,

A prit les décisions ci-après relatives à :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019;
- l'affectation du résultat ;

•

Première décision :

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019 et se soldant par un bénéfice de 2 771 euros.

L'associé unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 489 euros

Deuxième décision :

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 771 €, de la manière suivante :


- Aux réserves 2 771 euros

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Mr CHAIGNEAU Jérôme certifie que les comptes annuels sont conformes

Fait à ST Bel, le 8 Juin ~~2019~~ 2020

Mr CHAIGNEAU JEROME associé unique de la SASU 2EL

« Bon pour approbation des comptes »

le 06/7/20
à saint bel